

**REGLEMENT PARTICULIER 35^{ème} RALLYE DE CORTE CENTRE CORSE
ET 4^{ème} VHC 2023**

MODERNE



ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1 P OFFICIELS

1.2 P ELIGIBILITE

1.3 P VERIFICATIONS

ARTICLE 2. ASSURANCES ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 P DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.2 P EQUIPAGES

3.3 P ORDRE DE DEPART

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 P VOITURES AUTORISEES

4.2 P PNEUMATIQUES : REGLEMENTATION DE L'UTILISATION DES PNEUMATIQUES

4.3 P ASSISTANCE

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1 P IDENTIFICATION DES VOITURES

5.2 P PUBLICITE

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 P DESCRIPTION

6.2 P RECONNAISSANCES

6.3 P CARNET DE CONTROLE

6.4 P CIRCULATION

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.1 P DEPART

7.2 P DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.3 P CONTROLES DE PASSAGE (CP) - CONTROLES HORAIRES (CH) - MISE HORS COURSE

7.4 P CONTROLE DE REGROUPEMENT

7.5 P EPREUVES SPECIALES (ES) - SHAKEDOWN

7.6 P PARC FERME

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS- APPELS

ARTICLE 9P. CLASSEMENT ARTICLE 10P. PRIX - COUPES

10.1P. REMISE DES PRIX

PROGRAMME ET HORAIRES

A l'obtention du VISA FFSA		Parution du règlement	
A l'obtention du VISA FFSA		Ouverture des engagements	
Lundi 4 septembre 2023		<i>Distribution du carnet d'itinéraire</i>	ASA RESTONICA
Lundi 4 septembre 2023	<i>Minuit</i>	<i>Clôture des engagements</i>	
Jusqu'au jeudi 14-09-2023		Permanence du Rallye	ASA RESTONICA
Du vendredi 15-09-2023 Au dimanche 17-09-2023		Permanence du Rallye	PC COURSE – UNIVERSITE 20250 CORTE
Samedi 9 et Dimanche 10 septembre 2023	09h00 19h00	Reconnaitances autorisées – 3 passages	
Lundi 11 septembre 2023	20h00	Publication de la liste des engagés et horaires de convocations aux vérifications administratives et	
Vendredi 15 septembre 2023	9h00	<i>Ouverture du parc assistance CHABRIERES</i>	Z.A. CHABRIERES
	9h00 –15h00	<i>Vérifications administratives</i>	BAR L'ORIENTE
	9h15 –15h15	<i>Vérifications techniques + mise en parc fermé</i>	Z.A. CHABRIERES
	16h30	<i>Publication des équipages admis au départ Ordre et heures de départ de l'Etape 1</i>	PC COURSE UNIVERSITE
	17H37 19h45	Départ du rallye ETAPE 1 – 1^{ère} VHC Arrivée ETAPE 1	CHABRIERES PARC Parc fermé COURS PAOLI
	23h00	<i>Publication, "publication des résultats partiels" ordre et heure de départ ETAPE 2</i>	PC COURSE UNIVERSITE
Samedi 16 septembre 2023	09h06	Départ du rallye ETAPE 2 – 1^{ère} VHC	PC COURS UNIVERSITE
	16h19	Arrivée ETAPE 2 – 1^{ère} VHC – CH5A	
	20h40	Arrivée ETAPE 2- 1^{ère} moderne – CH6A	
	23H15	<i>Publication des classements provisoires, Ordre et heure de départ ETAPE 3</i>	
Dimanche 17 septembre 2023	09H00 14H28	Départ du rallye ETAPE 3 - 1^{ère} VHC Arrivée ETAPE 3 <i>Affichage du classement final 30 minutes après entrée en parc fermé du dernier concurrent</i>	COURS PAOLI CORTE PC COURSE UNIVERSITE
		Vérifications techniques finales (Taux horaire de main d'œuvre 60€ ttc Remise des Prix	GARAGE RENAULT VENTURINI

PROGRAMME DES RÉUNIONS DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

1 ^{ère} réunion du collège des commissaires sportifs	PC Course -- UNIVERSITE	Vendredi 15 septembre 2023 à 15h30 14h30 au plus tard
2 ^{ème} réunion du collège des commissaires sportifs	PC Course -- UNIVERSITE	Vendredi 15 septembre 2023 à 23h00 22h30 au plus tard
3 ^{ème} réunion du collège des commissaires sportifs	PC Course -- UNIVERSITE	Samedi 16 septembre 2023 à 17h30
4 ^{ème} réunion du collège des commissaires sportifs	PC Course -- UNIVERSITE	Samedi 16 septembre 2023 à 23h00 22h30 au plus tard
5 ^{ème} réunion du collège des commissaires sportifs	PC Course -- UNIVERSITE	Dimanche 17 septembre 2023 à 14h30 13h30 au plus tard

Du vendredi 15 septembre au dimanche 17 septembre 2023 COURS PAOLI (parcs fermés et de regroupement)

TABLEAU OFFICIEL D'AFFICHAGE

Du vendredi 15 septembre au dimanche 17 septembre 2023 COURS PAOLI (parcs fermés et de regroupement)

[Texte]

REGLEMENT PARTICULIER

Le règlement particulier du 35^{ème} RALLYE NATIONAL CORTE CENTRE CORSE 2023 complète ou modifie le règlement standard des rallyes FFSA et les règles spécifiques des rallyes.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

"Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA".

L'Association Sportive Automobile RESTONICA, en qualité d'organisateur administratif et technique, organise les 15, 16 et 17 septembre 2023 avec le concours de :

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE BASTIAISE
L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE LA CORSE ET DU TOUR DE CORSE
L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE CORSICA
L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE TERRE DE CORSE

Et la participation de la :
COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE
Et de la
VILLE DE CORTE

Le 35° RALLYE NATIONAL CORTE CENTRE CORSE (CPEA)

Le présent règlement a été enregistré par :

FFSA Permis d'organisation : N° 524 en date du 21 juillet 2023

Ligue Corse du Sport automobile Permis d'organisation : 04/N/2023 en date du 17/07/2023

Le RALLYE NATIONAL CORTE CENTRE CORSE est organisé conformément au règlement Sportif de la FFSA, à la réglementation générale des rallyes et au présent règlement. Il est ouvert aux licenciés titulaires d'une licence nationale (ou internationale pour les étrangers) en cours de validité

➤ COMITE D'ORGANISATION

Président Jean CAMPANA

1er Vice-Président délégué André ANTONETTI

Vice-Président Sabrina De CASTELLI
Éric BALDRIGHI
Thibaud CAMPANA

Secrétaire Général Maryline BOSCH

Secrétaire Adjoint Roger GIORDANO

Trésorier François CAMPANA

Trésorier Adjoint Henri VENTURINI

Membres

Charles BARAZZOLI	Frédéric BLONDEL	Petru BRACCI
Pierre CAMPANA	Thomas CAMPANA	Christophe CASANOVA
Ange Marie DAMERVAL	Stéphane DAMERVAL	Raphael DA SILVA
Jacky FABIANI	Joseph FABIANI	
Baptiste GIACOMONI	Bernard GIUDICELLI	Jean Jacques LANCRI
Antoine LOVERINI	Olivier LUCIANI	Florent MARIANI
Coralie MENE	Pierre MOREAU	Jean François MORES
Johnny MORES	Pierre Paul MUSCATELLI	Dominique NANUCCI
Benjamin PADOVANI	Ange RAFFE	Dominique SAVIGNONI

Président d'honneur Mr Xavier POLI Maire de la Ville de CORTE
Mr Ange Marie VENTURINI

➤ SECRETARIAT DU RALLYE – PERMANENCE

ASA RESTONICA

Parc des Sports de Chabrières RT 50 - 20250-CORTE

- +33 (0) 4 95 46 27 17 asa.restonica@gmail.com

➤ EMPLACEMENT PC COURSE

A partir du vendredi 15 au dimanche 17 septembre 2023 ; UNIVERSITE DE CORTE

☎ PC COURSE : 04 95 46 27 17

1.1.P OFFICIELS

Collège des commissaires sportifs	<i>Président</i>	Christian LECA	8021
	<i>Membre</i>	Daniel BALDASSARI	5820
	<i>Membre</i>	Fabien ZYCH	4626
	<i>Membre</i>	Graziella ARBERI	26127 (ACI)
	<i>Membre</i>	Stéphanie CACCAVELLI	6471
Directeur de course PC		Marc CIER	2942
<i>Directeur de course adjoint PC</i>		David BERETTI	7422
<i>Directeur de course adjoint PC</i>		Sylvie ZYCH	3416
<i>Directeur de Course Stagiaire</i>		ANDREANI Pascale	
<i>Directeur de course adjoint nouveau départ</i>		Sylvie ZYCH	3416
<i>Délégué de la Direction de Course aux vérifications et publicité</i>		Sylvie ZYCH	3416
Directeur de course délégué à la voiture TRICOLORE		Jacky DUCHAINE	24782
Organisateur technique délégué SECURITE		François CAMPANA	4061
<i>Juge de fait</i>			
Directeur de course délégués aux E.S.		Christian CANADA	7552
		Cathy BAILE	174066
Directeur de course Inter		Christian CANADA	7552
Commissaire technique responsable		Christophe OLIVIERI	169602
Commissaire technique nouveau départ		B. FRANCOU	4010
Commissaire technique VHC		Michel RAMU	2669
Commissaire technique		Henri PINET	11855
Commissaire technique		Valérie ROUSTAND	122514
Commissaire technique		M. OLIVIERI	312328
Responsable des chargés relations avec les concurrents		Vincent FATTACCIO	8085
Adjoint au chargé des relations avec les concurrents		P. RUBINI	27884
Adjoint au chargé des relations avec les concurrents		Antonia MARMILLATA	372640(ACI)
Voiture INFO		René MEILLORET	147512
Voiture RTS		Thibaut CAMPANA	177953
Médecin Chef de la Course PC		Dr Jean Valère GERONIMI	
Responsable des chronos		SPORTIMERS	
Géolocalisation		SPORTIMERS	
Informatique – classements		SPORTIMERS	
Responsable de l'affichage			
Responsable du matériel		F. MARIANI	224627
Accueil commissaires		JJ LANCRI	213012
Transmission Radios		DELTA COM	

A l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs du rallye, tous les officiels figurant sur le règlement particulier et éventuellement ceux du Rallye de doublure, et inversement, sont déclarés compétents en tant que "juges de faits" pour la constatation visuelle d'infraction dont ils seraient témoins.

1.2P ELIGIBILITE

Le RALLYE NATIONAL CORTE CENTRE CORSE (CPEA) compte pour :

- ✓ La Coupe de France des Rallyes 2024 Coefficient 3.
- ✓ Le Championnat des Rallyes de la Ligue du Sport Automobile Corse.
- ✓ Le Challenge de l'A.S. A RESTONICA.

1.3P VERIFICATIONS / LIEUX et HORAIRES

• VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

BAR L'ORIENTE de 9h00 à 15h00

• VERIFICATIONS TECHNIQUES

QUARTIER CHABRIERES de 9h15 à 15h15

1.3.1P Vérifications administrative

Les équipages régulièrement engagés devront se présenter au complet avec leur voiture aux vérifications administratives et techniques, prévues le Vendredi 15 septembre 2023 de 9h00 à 15h15.

Les équipages se présentant en retard aux vérifications se verront infliger les amendes décrites au règlement standard de la F.F.S.A.

A l'issue des vérifications techniques, les voitures devront être placées en Parc de départ.

1.3.2 Le départ sera refusé à tout équipage qui se présenterait aux vérifications au-delà des limites prévues par le règlement Particulier du rallye, sauf en cas de force majeure acceptée par le collège des Commissaires Sportifs.

1.3.3p Vérifications techniques

A l'issue des vérifications techniques, les voitures devront être placées en parc fermé à CHABRIERES.

Heure limite d'entrée en parc de départ : 15h45

Attention les VHC partent devant le moderne / les VHC ne courent pas la spéciale N°6

1.3.12p Contrôle final

Les vérifications techniques finales seront effectuées au :

GARAGE RENAULT VENTURINI CORTE

Taux horaire de la main d'œuvre : 60,00 € TTC

ARTICLE 2. ASSURANCES

2.1.1 Conforme au règlement standard FFSA.

En cas de dépannage à la fin du rallye, dans une ES, ou sur le parcours de liaison, les frais de remorquage restent à la charge du concurrent.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.1P CONCURRENTS ADMIS

Conforme au règlement standard FFSA.

Le nombre d'engagés est fixé à **120** maximum. *Une liste d'attente pourra être créée.*

3.1.5P Tout concurrent qui désire participer au **35^{ème} RALLYE DE CORTE CENTRE CORSE** doit adresser au secrétariat du rallye le dossier d'engagement, accompagnée des droits d'engagement, avant la date de clôture.

La date de clôture des engagements est fixée au 4 SEPTEMBRE 2023 à 23h59 HEC.

L'organisateur d'un rallye pourra, après la date de clôture des engagements de son rallye, accepter des concurrents régulièrement engagés à un autre rallye qui aurait été annulé.

3.1.11P Les droits d'engagement sont fixés à :

Concurrents	Publicité facultative de l'organisateur	
	Avec	Sans
Pour les équipages 100% licenciés à l'ASA RESTONICA	500 Euros	1000 Euros
Pour les autres équipages	550 Euros	1100 Euros

+ 50,00 € pour la géolocalisation (à régler aux vérifications administratives, ainsi qu'une caution de 300 euros sera demandée aux concurrents à la remise du boîtier.

Le paiement des droits d'inscriptions se fera :

Par chèque : à l'ordre de ASA RESTONICA et envoyé à l'adresse du secrétariat du rallye.

3.2P EQUIPAGES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.3P ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard FFSA.

!!! Les VHC partiront avant le moderne

3.1.1 L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant, en respectant l'ordre suivant :

Série 1 : Pilotes classés par la FIA (priorité A)

Série 2 : Pilotes classés par la FIA. (Priorité B)

Série 3 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité A)

Série 4 : Pilotes désignés comme performants par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents (limités à une dizaine environ).

Série 5 : Conforme au règlement standard FFSA pour ce texte d'attribution des numéros

A8W, R5/Rally2, Rally2 kit, A7S, RGT/FRGT, GT+, GT10, GT9, Rally3, A7K, F215,F214, A8, N4, R4, Rally4, R3, A6K, R2, F213, A7, N3, A6, Rally5, R2J, FR2, A5K, F212, A5, R1, N2, N1, F211, N2Série.

3.3.3 À l'issue de chaque étape ou section et lors de tout reclassement, le Collège des Commissaires Sportifs pourra repositionner à sa propre discrétion les pilotes pour ce qui concerne les ordres de départ de l'étape ou section suivante.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P VOITURES AUTORISEES

Conforme au règlement FFSA

B. Rallyes nationaux : Sont autorisées les voitures des groupes F-RC1, F-RC2, F-RGT, F-RC3, F-RallyNat, F-RC4 et F-RC5 homologuées, à la date des vérifications techniques, qui correspondent aux prescriptions de l'Annexe J du Code Sportif International et aux prescriptions de la FFSA.

Répartition

Groupe FRC1	Classe A8W
Groupe FRGT	Classe RGT/FRGT, GT+, GT10, GT9
Groupe FRC2	Classe R5, Rally 2, Rally 2 Kit, A7S
Groupe FRC3	Classe Rally 3
Groupe FRALLY NAT	Classe A7K, F215, F214, A8, N4, R4
Groupe FRC4	Classe Rally4, R3, A6K, R2, F213, A7, N3, A6
Groupe FRC5	Classe Rally5, R2J, FR2, A5K, F212, A5, R1, N2, N1, F211, N2Séri

4.1.1. ERRATA -

Super 1600

Pour les voitures de la catégorie Super 1600 la date d'obligation d'utilisation des errata ne sera pas appliquée.

- **S2000**

Pour les voitures de la catégorie S2000, la date d'obligation d'utilisation des errata ne sera pas appliquée et le retour à l'utilisation de la version remplacée par l'erratum est permis.

Les voitures bénéficiant d'une fiche d'homologation FIA, avec une variante KSR (Kit S2000 Rallye) peuvent évoluer sur les rallyes nationaux en classe A7S sous réserve du respect de l'ensemble des conditions suivantes :

- configuration conforme à cette fiche d'homologation ;
- bride de diamètre 28 mm maximum (comme spécifié dans le règlement du Championnat d'Europe des Rallyes) ;
- acceptation de ces voitures dans le règlement particulier du rallye concerné.

4.2P PNEUMATIQUES : REGLEMENTATION DE L'UTILISATION DES PNEUMATIQUES

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3P ASSISTANCE

4.3.1 PARC D'ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

Pendant toute la durée du Rallye, l'assistance est interdite sur tout le parcours sauf dans les parcs prévus à cet effet.

Parc des sports de Chabrières

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA

5.2P PUBLICITE

Publicités obligatoires :

VILLE DE CORTE – SECURITE CIVILE N°5 CORTE - LEPIDI - AVENELINK

EUROMAT – SPAR CORTE –HERTZ - BAR L'ORIENTE CORTI – SPORTIMERS

Publicité facultative (Bandeaux de pare-brise).

VITO (côté droit)

COMMUNE DE MOROSAGLIA PONTE LECCIA (côté gauche)

Publicité facultative (Plaque avant) VENTURINI AUTOMOBILES

ARTICLE 6P - SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P DESCRIPTION

Le 35^{ème} RALLYE NATIONAL CORTE CENTRE CORSE (CPEA) représente un parcours de **438.34 kms**. Il est divisé en 3 étapes et 6 sections. Il comporte **10 épreuves spéciales** d'une longueur totale de **107.65 kms**.

Récapitulatif	ES	Nbre ES	Liaisons	TOTAL
1^{ère} étape – section 1 – vendredi 15 septembre ES1 : CASTINETA -PONTE LECCIA	17,95Kms	1	53,77 kms	71,72 kms
2^{ème} étape – section 2/3/4 – samedi 16 septembre ES2 -4 : PONTE LECCIA - VALLE di ROSTINU ES3-5-6 : POPOLASCA - PONT DE CASTIRLA	14,91 kms x 2 7,66 kms x3	5	163,50 kms	216,30 kms
3^{ème} étape – section 5/6 -dimanche 17 septembre ES7 -9 : MURACCIOLE ROSPIGLIANI ES8 -10 : POGGIO DI VENACO RIVENTOSA	12.90 kms x 2 5.55 kms x 2	4	113,42 kms	150,32 kms
TOTAL RALLYE	107,65 kms	10	330,69 kms	438,34 kms

Découpage de l'itinéraire, ainsi que les contrôles horaires, de passage, périodes de neutralisation, sont repris dans le carnet de contrôle et le carnet d'itinéraire (road-book). L'itinéraire horaire fait l'objet d'une annexe.

6.2P RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA

Les jours et heures de reconnaissances sont autorisées :

- Le samedi 9 et dimanche 10 septembre 2023 de 09h00 à 19h00

Le nombre de passages en reconnaissances autorisé dans chaque ES est de : 3 passages Des contrôles seront effectués par des officiels

6.3 CARNET DE CONTROLE

Conforme au règlement standard FFSA

6.4. CIRCULATION

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.1P DEPART

Le départ de la 1^{ère} étape sera le **Vendredi 15 septembre 2023** à 17h37

Le départ de la 2^{ème} et 3^{ème} étape sera donné de minute en minute dans l'ordre du classement.

7.2P DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Conforme au règlement standard FFSA

7.2.11. Les signes distinctifs des Commissaires et Chef de poste :

- a) Directeur d'épreuve : Gilet Rouge Marqué Directeur épreuve
- b) Chef de Poste : Chasuble orange marquée chef de poste
- c) Commissaires : Chasuble jaune marqués Commissaire
- d) Commissaires radio : Chasuble jaune avec rond bleu et éclair noir
- e) Chronométrateur : Chasuble bleue marquée Chronométrateur
- f) Personnel Médical : Chasuble blanche
- g) Commissaires Techniques : Chasuble noire
- h) Relation des Concurrents : Gilet rouge

7.3. CONTROLES DE PASSAGES - CONTROLES HORAIRES - MISE HORS COURSE

Conforme au règlement standard FFSA

7.3.17 NOUVEAU DEPART APRES ABANDON / RALLYE 2

Conforme au règlement Standard des rallyes FFSA

7.4 CONTROLE DE REGROUPEMENT

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.5P EPREUVES SPECIALES (ES)

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.6. PARC FERME

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Dans les Parcs Fermés, la pose de housses ou de tout autre dispositif recouvrant la voiture est interdite.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

ARTICLE 9.P - CLASSEMENT

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

ARTICLE 10.P PRIX - COUPES

10.1P REMISE DES PRIX

Aucun prix en espèces ne sera distribué lors de ce rallye.

La remise des prix se déroulera dans les jardins de la MAIRIE DE CORTE à l'issue du rallye, le dimanche 17 septembre 2023

- | | |
|--|----|
| <input type="radio"/> Aux trois premiers du classement général | 3 |
| <input type="radio"/> Au 1er de chaque groupe | 7 |
| <input type="radio"/> Au 1er de chaque classe | 32 |

○ Coupe des Dames	2
○ Une coupe récompensera un commissaire de chaque ASA	5
TOTAL DES COUPES	59

Toutes les coupes sont cumulables.

Le TROPHEE (H.Venturini, L. Orsini, P. Campana, R. Leonetti,) récompensera le 1^{er} du groupe FRC2 Classe R5

Le TROPHEE (A. Aguzzi, A. Antonini, C. Cesari) récompensera le 1^{er} du Groupa F RALLY NAT Classe F

VHC

Le rallye de VHC reprend l'ensemble du règlement particulier du 35^{ème} RALLYE NATIONAL CORTE CENTRE CORSE 2023 de support.

PROGRAMME ET HORAIRES

Conforme au règlement particulier du rallye moderne de support.

REGLEMENT PARTICULIER

Réglementation opposable

Le règlement particulier du 35^{ème} NATIONAL CORTE CENTRE CORSE 2023 et 4^{ème} RALLYE VHC complète ou modifie le règlement standard des rallyes FFSA et les règles spécifiques des rallyes.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile RESTONICA, en qualité d'organisateur administratif et technique, organise les 15, 16 et 17 septembre 2023 le :

4° RALLYE VHC CORTE CENTRE CORSE

Ce rallye sera jumelé au 35^{ème} NATIONAL CORTI CENTRU DI CORSICA (CPEA) 2023 et empruntera le même parcours, hormis l'épreuve nocturne N° 6 et ce à partir de la 1^{ère} section et jusqu'à l'arrivée de l'étape 3 section 6.

Le présent règlement a été enregistré par :

FFSA Permis d'organisation : N° 524 en date du 21 juillet 2023

Ligue Corse du Sport automobile Permis d'organisation : 04/N/2023 en date du 17/07/2023

COMITE D'ORGANISATION

Conforme au règlement particulier du rallye moderne de support.

1.1P OFFICIELS

Conforme au règlement particulier du rallye moderne de support.

1.2P ELIGIBILITE

Le RALLYE VHC NATIONAL CORTI CENTRU di CORSICA compte pour :

La coupe de France des Rallyes VHC avec le coefficient 2

Le Championnat des Rallyes VHC de la Ligue du Sport Automobile Corse Le

Challenge de l'ASA RESTONICA

1.3P VERIFICATIONS

Conforme au règlement particulier du rallye moderne de support.

ARTICLE 2. ASSURANCES

2.1.1 Conforme au règlement standard FFSA.

2.1.2 Les véhicules autres que les voitures de course et de l'organisation, même porteurs de plaques spécifiques délivrées par l'organisateur (véhicules de reconnaissances, d'assistance et d'ouvriers), ne peuvent en aucun cas être considérés comme participant officiellement au rallye. Ils ne sont donc pas couverts par la police d'assurance de celui-ci et restent sous la seule responsabilité de leur propriétaire.

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

Conforme au règlement particulier du rallye moderne de support

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.1 CONCURENENTS ADMIS

Conforme au règlement standard FFSA.

Le nombre d'engagés est fixé à **30** maximum. *Une liste d'attente pourra être créée.*

3.1.11P Les droits d'engagement sont fixés à :

Concurrents	Publicité facultative de l'organisateur	
	Avec	Sans
Pour les équipages 100% licenciés à l'ASA RESTONICA	450 Euros	900 Euros
Pour les autres équipages	470 Euros	940 Euros

+ 50,00 € pour la géolocalisation (à régler aux vérifications administratives, ainsi qu'une caution de 300 euros sera demandée aux concurrents à la remise du boîtier.

Le paiement des droits d'inscriptions se fera :

Par chèque : à l'ordre de ASA RESTONICA et envoyé à l'adresse du secrétariat du rallye.

3.1.12P *La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.*

3.3P ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement particulier du rallye moderne de support

3.1.1. Pour la 1ère étape du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête. **Les VHC partiront devant les modernes .**

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P VOITURES AUTORISEES

Conforme aux règles spécifiques des rallyes VHC 2023 et au règlement de la coupe de France des rallyes VHC 2023

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA

5.2P PUBLICITE

Publicités obligatoires ;

VILLE DE CORTE – SECURITE CIVILE N°5 CORTE - LEPIDI - AVENELINK
EUROMAT – SPAR CORTE –HERTZ - BAR L'ORIENTE CORTI – SPORTIMERS
Publicité facultative (Bandeaux de pare-brise)
VITO (côté droit)
COMMUNE DE MOROSAGLIA PONTE LECCIA (côté gauche)
Publicité facultative (Plaque avant) VENTURINI AUTOMOBILES

ARTICLE 6P - SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement particulier du rallye moderne de support.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement particulier du rallye moderne de support.

7.3.17P NOUVEAU DEPART APRES ABANDON – RALLYE 2

Conformément et selon les conditions de l'article 7.3.17 des règles spécifiques des rallyes VHC 2023

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

ARTICLE 9P. CLASSEMENT

Les classements seront affichés le dimanche 18 septembre 2022 au parc fermé d'arrivée COURS PAOLI, une demi-heure après l'arrivée du dernier concurrent.

Le classement sera effectué selon les règles du règlement de la coupe de France des rallyes VHC 2023

A l'issue de chaque rallye un classement selon les regroupements suivants :

Un classement général est publié pour les Groupes 1, 2, 3, 4/5.

- Un classement général est publié pour les Groupes N VHC J, A VHCJ, B VHC J (1982 – 1990)
- Un classement général est publié pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977 – 1981)

Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (hors Classic).

- un classement général toutes périodes confondues hors Classic

ARTICLE 10.P PRIX - COUPES

10.1P REMISE DES PRIX

Aucun prix en espèces ne sera distribué lors de ce rallye.

La remise des prix se déroulera sur dans les jardins de la MAIRIE DE CORTE à l'issue du rallye, le dimanche 17 septembre 2023.

Une coupe au vainqueur du rallye.

Une coupe au vainqueur du groupe J1 J2 confondu

Une coupe au vainqueur du groupe classic.

Tous les concurrents classés seront récompensés.